



ASDEVILM-ANVI

Claude MICHEL
Président de l'ANVI-ASDEVILM
127 Impasse du Petit Thuve
84250 LE THOR

Le Thor le 29 Septembre 2012

Véronique Marie
La semaine Juridique Notariale et Immobilière

Objet : Droit de réponse

Madame,

Les propos de Benoit Renaud Président du CSN rapportés dans le numéro 37 de « La semaine Juridique Notariale et Immobilière » sous le titre « Etre notaire ça se mérite, être notaire ça se respecte » ont créé une vive indignation des victimes de l'affaire Apollonia.

Au nom de l'ANVI-ASDEVILM l'association qui regroupe les victimes de l'affaire Apollonia et usant de notre droit de réponse je vous prie de bien vouloir insérer en même lieu et place sous le même titre la déclaration suivante.

Les victimes de l'affaire Apollonia contestent vivement les propos inexacts du président du CSN qui minimisent et banalisent la responsabilité des notaires dans le drame que vivent un millier de familles.

Le 15 janvier 2010 cinq notaires de Marseille, Aix en Provence et Lyon ont été mis en examen pour faux en Ecritures Publiques et escroquerie en bande organisée, par Madame LEVY Juge d'instruction Vice Présidente du TGI de MARSEILLE; trois d'entre eux ont été incarcérés pendant 8 semaines.

Par un arrêt rendu le 27 janvier 2010, La Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel d'AIX en Provence a confirmé l'ordonnance du Juge et maintenu les notaires en examen et en détention.

Les 19 Octobre et 8 Novembre 2011 la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a rendu deux Arrêts par lesquels elle rejette les pourvois et confirme donc toutes les décisions de mise en examen pour faux, usage de faux en écriture publique ou authentique et de complicité d'escroquerie en bande organisée ainsi que les cautions demandées à deux des notaires mis en cause dans l'affaire Apollonia.



ASDEVILM-ANVI

Le 7 juin 2012, la Deuxième Chambre Civile de la Cour de Cassation a rendu CINQ arrêts et a jugé que les actes dressés par les cinq notaires étaient « affectés d'une irrégularité qui leur faisait perdre leur caractère authentique ».

Les pratiques de ces notaires sont à l'origine de l'Affaire Apollonia une escroquerie immobilière de plus d'un milliard d'euros. Un millier de familles sont ruinées, leurs biens, leurs comptes bancaires, leurs revenus ont été saisis. Nous avons dû créer un fonds de solidarité pour venir en aide aux plus démunis et faire appel à une cellule d'écoute psychologique pour tenter d'éviter des drames. De graves problèmes psychiatriques et cardiaques ont conduit certains vers les hôpitaux et sont aujourd'hui mis en invalidité totale et définitive, d'autres y ont laissé leur vie, d'autres encore ont décidé d'y mettre un terme. Telles sont les conséquences de l'affaire Apollonia qualifiée de « banale escroquerie » par le Président du CSN et qui selon lui « interpellent le notariat de façon périphérique ».

Nier les faits et les décisions des plus hautes instances judiciaires c'est dissimuler la vérité. Ces propos inexacts et méprisants sont absolument inacceptables pour les victimes qui souhaiteraient trouver les problèmes humains au centre des préoccupations du notariat.

Nous savons que de telles errances aussi graves d'Officiers Ministériels sont marginales, mais ne doivent pas être dissimulées ou travesties pour ne pas ternir l'image de la profession et surtout minimisées au regard de leurs conséquences.

Le Président du CSN honorerait le notariat en prenant acte des décisions de justice, en reconnaissant ces faits, en condamnant les pratiques des notaires mis en cause et en faisant part d'un minimum de compassion à l'égard des victimes.

Je sais toute l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter à cette requête pour une meilleure et complète information de la lettre du Notariat et de l'Immobilier et vous en remercie par avance.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour l'ASDEVILM-ANVI

Le Président
Claude MICHEL